

INTERVIEW DE FRANÇOIS HOLLANDE

« J'engagerai un processus qui devra aboutir à la pénalisation du négationnisme »

François Hollande réitère son engagement de présenter un projet de loi gouvernemental permettant de pénaliser le négationnisme du génocide arménien et ce, dès le début de son mandat, s'il est élu.

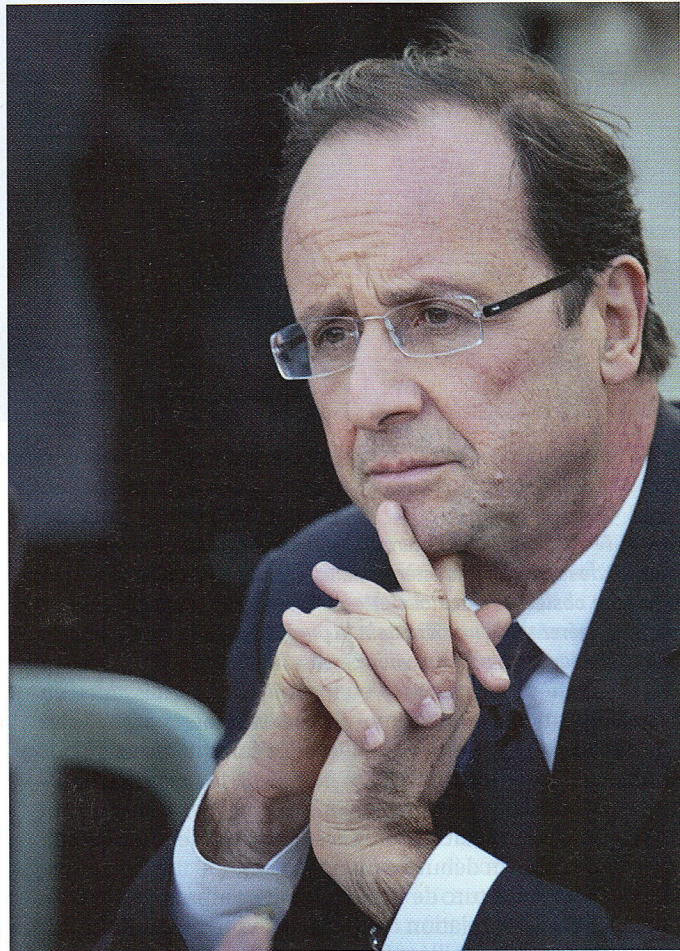
Nouvelles d'Arménie Magazine : Mardi 28 février, le Conseil constitutionnel a invalidé purement et simplement la loi pénalisant le négationnisme des génocides reconnus par la France. Vous qui vous étiez engagé pour cette loi, vivez-vous cette censure comme un échec ? Après la décision, vous vous êtes engagé à reprendre ce dossier dans la conciliation. Qu'entendez-vous par « conciliation » ? Le consensus droite-gauche ou la conciliation arméno-turque ou encore les deux ?

F. H. : Le 28 février dernier, comme vous l'avez rappelé, le Conseil constitutionnel a censuré un dispositif législatif visant à pénaliser le négationnisme du génocide arménien. Il ne me revient pas de commenter les décisions du Conseil constitutionnel, j'ai ce respect des institutions de la République. Ce que je veux dire lorsque j'en appelle au temps de la conciliation, c'est que ces sujets sont suffisamment sensibles pour ne pas qu'il y soit rajouté lors de leur mise à l'ordre du jour, la pression intense d'une présidentielle et la précipitation d'une fin de mandat. Je pense que le calendrier choisi pour le président sortant était une lourde faute. Pour ma part, j'ai pris mes responsabilités, en appelant les groupes socialistes à l'Assemblée comme au Sénat à voter ce texte. Si je suis élu Président de la République, c'est en début de mandat, dans la sérénité, que j'engagerai un processus qui devra aboutir à la pénalisation du négationnisme.

NAM : Pensez-vous que cette décision du Conseil constitutionnel enterre définitivement toute possibilité de faire barrage par la loi au négationnisme du génocide arménien, comme il existe un barrage à celui de la Shoah grâce à la loi Gayssot ?

F. H. : Cette loi sur la pénalisation du négationnisme n'est pas la première à être censurée sans qu'un nouveau dispositif puisse être présenté et aboutisse ultérieurement. Ce que je retiens, c'est le motif, la liberté d'expression, qui d'une certaine manière peut mettre en danger la loi Gayssot à travers une éventuelle question prioritaire de constitutionnalité. Il faut être très attentif. Et c'est là que le temps de la sérénité va nous servir. Plutôt que des promesses intenables de reposer un texte avec la fin de la mandature, ajouter de la précipitation à la précipitation comme voulait le faire le candidat sortant relevait là encore de l'opération de communication.

« J'ai cette conviction qu'il relève de la responsabilité des États de reconnaître les génocides, lorsqu'ils sont avérés par la recherche historique, comme l'est le génocide arménien. »



« Le gouvernement turc doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'une législation contre son pays ».

J'intégrerai bien évidemment les remarques du Conseil constitutionnel et j'agirai pour que nous prenions toute la sécurité juridique pour rédiger un texte qui ne présente aucun risque d'inconstitutionnalité. J'agirai par voie de projet de loi, non par proposition de loi via amendement comme l'avait fait Nicolas Sarkozy. Si je suis élu Président de la République, je réunirai toutes les conditions pour que la France se dote dans le prolongement de l'élection présidentielle, d'un dispositif législatif pénalisant le négationnisme de tous les génocides reconnus par la France. >>>



« Des pressions, il y en a eu lors de la reconnaissance du génocide arménien. J'étais moi-même extrêmement mobilisé sur ce terrain. »

>>> NAM : Les autorités turques ont exercé sur la France un certain nombre de menaces à caractère commercial, économique et politique pour faire obstacle à cette loi. Cette manière de peser sur le Parlement ou de s'ingérer sur la manière dont le pays entend se protéger contre un certain nombre de fléaux vous paraît-elle acceptable ?

F.H. : Des pressions, il y en a eu lors de la reconnaissance du génocide arménien. J'étais moi-même extrêmement mobilisé sur ce terrain. Et je me rappelle que le fait que nous avons voté en début de mandat, le 29 mai 1998, le texte de reconnaissance du génocide arménien à l'Assemblée nationale avait eu caractère tout à fait décisif. C'est pourquoi je privilégie un texte, là encore, en début de mandat.

Le gouvernement turc de son côté doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'une législation contre son pays ni contre sa population. Je constate d'ailleurs que des voix s'élèvent là-bas en Turquie en faveur de la reconnaissance de ce génocide.

J'estime pour ma part, qu'il s'agit d'une législation fidèle aux valeurs de la République et qui ne stigmatise personne, sinon les négationnistes présents sur notre territoire.

NAM : De nombreux députés et sénateurs socialistes ont signé le recours (G. Gorce, J.-M. Baylet) et d'anciens ministres de votre camp

« Comme en 1998, 2000 et 2001, lors de la reconnaissance, comme en 2006, 2011 et 2012 pour la pénalisation du négationnisme, les groupes socialistes répondront présents. »

(J. Lang, J. Glavany, R. Badinter) se sont exprimés contre la loi alors que vous, candidat, étiez favorable à son adoption. Vous attendiez-vous à rencontrer une opposition aussi forte à cette proposition de loi, en particulier dans votre propre camp ?

F.H. : Le Parti socialiste est un grand parti. Il s'y trouve une tradition de débat et la démocratie veut que des expressions différentes puissent s'exprimer. Une grande majorité des députés comme des sénateurs ont appuyé ce texte. Ce ne fut pas le cas de la majorité UMP, lorsque les sénateurs socialistes avaient présenté leur proposition de loi, le 4 mai 2011.

Comme en 1998, 2000 et 2001, lors de la reconnaissance du génocide arménien, comme en 2006, 2011 et 2012 pour la pénalisation du négationnisme, les groupes socialistes répondront présents, comme ils l'ont toujours fait, pour défendre cette cause qui leur est très chère.

NAM : Que pensez-vous du rôle de l'Association « Liberté pour l'histoire dans ce débat » et de son leitmotiv qui consiste à dire que « ce n'est pas au Parlement de dire l'histoire » ?

F.H. : Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas au Parlement d'écrire l'histoire. Si les historiens n'avaient pas accumulé des centaines de recherches sur les événements de 1915 aboutissant sans le moindre doute au génocide, nous ne l'aurions pas reconnu. J'ai cette conviction qu'il relève de la responsabilité des États de reconnaître les génocides, lorsqu'ils sont avérés par la recherche historique, comme l'est le génocide arménien, et que le négationnisme est une expression de violence qui n'a pas sa place dans notre République.

NAM : Le négationnisme du génocide de 1915 promu par Ankara procède pour beaucoup d'analystes d'une propension à la récidive ou, pour le moins, d'une arménophobie qui ne désarme pas. Cette situation a des conséquences au plan régional sur la sécurité des Arméniens, que ce soit en Arménie, au Haut-Karabagh ou sur la toute petite minorité qui subsiste en Turquie. Comment peut-on agir pour prévenir les risques liés à ce contexte ?

F.H. : Le Caucase est une région extrêmement sensible et la question du génocide arménien ne permet pas de pacifier les relations dans cette région. Il y a aussi l'Azerbaïdjan qui est le fidèle allié de la Turquie. La chance que nous avons, ce sont les organisations internationales et en premier lieu le Conseil de l'Europe qui doit être un dépositaire de la paix sur tout le territoire européen, y compris dans cette région de notre continent.

NAM : Pourquoi la France n'essaierait-elle pas de tisser des relations avec la société civile du Haut-Karabagh, comme il en existe avec celle du Tibet ou de la Palestine, deux pays non reconnus par la République ou la communauté internationale ?

F.H. : Pour le conflit du Haut-Karabakh, il existe le groupe de Minsk dans lequel la France est coprésidente. C'est dans ce cadre qu'il nous faut rechercher une paix durable dans ce conflit. La place de la France y est tout à fait déterminante, c'est par ce biais-là qu'il faut agir.

NAM : Que pensez-vous des déclarations belliqueuses et racistes du président azerbaïdjanais envers la République du Haut-Karabagh et du refus de Bakou de retirer ses snipers qui font régulièrement des victimes dans les rangs arméniens ?

F.H. : Je veillerai à ce que les hostilités ne reprennent pas dans la région du Haut-Karabakh. L'ensemble des partis doit impérativement respecter le cessez-le-feu. Je crois, en tant que socialiste attaché à une conception humaniste, que la résolution de ce conflit ne saurait se faire dans la méconnaissance du droit inhérent des peuples à disposer d'eux-mêmes.

NAM : La France est une puissance privilégiée de la scène internationale. Qu'y pèsent les intérêts des petits face aux grands,



A Marseille : « Le négationnisme est une expression de violence qui n'a pas sa place dans notre République ».

que valent les droits des Arméniens face à la puissance économique de la Turquie et de l'Azerbaïdjan ?

F.H. : La puissance économique ne fait pas tout. L'Arménie est un pays avec une histoire multimillénaire, une grande culture, une belle littérature. Sa diaspora y est très attachée. Tout cela est extrêmement important.

NAM : Le président Jacques Chirac, le maire de Paris Bertrand Delanoë et le président du Conseil régional Jean-Paul Huchon se sont tous engagés à soutenir un projet de créer à Paris une Maison d'Arménie, qui contiendrait également un vrai mémorial pour les victimes du génocide. Seriez-vous également prêt à soutenir ce projet et à jouer un rôle moteur dans sa réalisation ?

F.H. : J'y suis prêt. La force de la loi et la sanction pénale sont des instruments dissuasifs puissants, mais j'ai la conviction que c'est à travers la pédagogie, la sensibilisation, l'étude de l'histoire que le devoir de la mémoire est le plus abouti. En reconnaissant le génocide arménien, en accueillant le peuple arménien après les massacres, la France a introduit cette histoire dans sa mémoire collective et a fait valoir ses convictions universelles. Si le Conseil régional et la ville de Paris sont prêts à accueillir et soutenir ce projet, l'État l'appuiera. Je n'oublie pas non plus le Centre National de la Mémoire Arménienne, en cours d'édification à Décines et le Centre du Patrimoine Arménien de Valence. Il y a des synergies à rechercher.

NAM : Avez-vous un dernier message à adresser aux Français d'origine arménienne ?

F.H. : Je veux leur dire, que nous sommes fiers, très fiers, d'avoir accueilli leurs parents et grands-parents après les massacres de 1915. Les Arméniens de France sont des témoignages vivants de l'appel de l'espoir et de la quête de justice qui sont les éléments essentiels de notre République. ■



« Je veillerai à ce que les hostilités ne reprennent pas dans la région du Haut-Karabakh ».

Propos recueillis par Ara Toranian